



1 Parc du Plessis
03130 Le Donjon

Dossier n° DP 003 103 26 00015

Demande déposée le 24/08/2026

<u>Demandeur :</u>	Madame Fabienne LASCAUX
<u>Demeurant :</u>	29 route de Marcigny 03130 LE DONJON
<u>Opération projetée :</u>	Remplacement et modification des ouvertures avec ajout de grilles
<u>Sur un terrain sis :</u>	29 route de Marcigny 03130 LE DONJON
<u>Cadastré :</u>	3103 B 83 (375 m²)

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de LE DONJON,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/06/2006, modifié les 10/06/2008, 19/05/2009, 01/09/2009, 25/11/2010, 01/07/2011, 03/02/2012, 10/04/2012, 28/08/2012, 20/05/2015, 16/07/2015, mis à jour le 31/08/2017,

Vu l'objet de la demande

- Portant sur le remplacement et la modification des ouvertures avec ajout de grilles
- Sur un terrain situé 29 route de Marcigny

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° **DP 003 103 26 00015** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage : 25 août 2026	Fait à LE DONJON, le 25 août 2026 M le Maire,  Guy LABBE
--	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappels réglementaires :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant la Tribunal administratif de Clermont Ferrand, 6 Cours Sablon 63000 Clermont-Ferrand, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code du Justice Administrative.